



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 65960

Texte de la question

M. Jean-Paul Durieux attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conséquences financières, en termes d'investissements, induites par la mise en place du dispositif FORMMEL, fonds d'aide à la modernisation et à l'informatisation des cabinets médicaux. Si la profession médicale accueille favorablement les efforts consentis en faveur de la modernisation du système de santé, elle s'inquiète en revanche des conditions difficiles qui lui sont imposées pour télétransmettre. Il lui demande si le Gouvernement entend renforcer la sécurisation des données télétransmises ainsi que l'aide que le FORMMEL accorde aux médecins en l'adaptant notamment au coût réel que représentent pour eux le matériel, la maintenance et le temps passé à se conformer à leurs nouvelles obligations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Durieux](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65960

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5321